

# Newsletter.

Sociale #1 | JANVIER 2026

Toutes les actualités avec Perspectives!

EN SAVOIR PLUS

## RUPTURES CONVENTIONNELLES :

Le coût patronal grimpe à 40% dès 2026

+ 10% pour l'employeur, un surcoût qui pèse lourd dans la décision d'accorder une rupture conventionnelle



## Maladie : Le droit au report pendant les congés payés

## Arrêts maladie, accidents de travail et maladies professionnelles : fin de l'indemnisation illimitée et contrôle renforcé

## Congé de naissance : 1 ou 2 mois de congé supplémentaire pour les jeunes parents à prendre dans les 9 mois suivant la naissance.

Un congé supplémentaire de naissance va permettre à chacun des parents d'ajouter une période d'un ou 2 mois de congé indemnisé à ses droits à congé de maternité, de paternité ou d'adoption !

Pendant ce congé, le salarié ne peut pas être licencié, sauf en cas de faute grave ou pour une raison sans lien avec l'arrivée de l'enfant.

Il reçoit des indemnités journalières de la Sécurité sociale : 70 % du salaire net le premier mois, puis 60 % le second. Les règles exactes seront précisées par décret.



Son entrée en vigueur est prévue au 1er juillet 2026, date à partir de laquelle il pourra être pris pour toute naissance à compter du 1er janvier 2026.



## Salariés engagés dans une procédure d'adoption : 5 absences autorisées pour l'agrément parental

Le cumul emploi-retraite : nouvelle version pour les pensions liquidées à partir du 1er janvier 2027



## AIDE A L'APPRENTISSAGE : les nouvelles règles



## CARSAT BRETAGNE : les aides financières



## DISPENSE DE MUTUELLE : faites le point chaque année !

+ D'INFOS